

Le Groupe Bolloré dénonce un amalgame et va coopérer pour la vérité



L'information circule depuis mardi matin. Et selon le journal français Le Monde, le PDG du Groupe Bolloré, Vincent Bolloré et plusieurs autres cadres de la structure ont été placés en garde à vue dans le cadre d'une information judiciaire ouverte notamment pour « corruption d'agents publics étrangers ». Le groupe réagit à travers un communiqué et estime que sa filiale de l'époque, SDV Afrique, n'a pas commis des irrégularités. Il dénonce un amalgame et compte coopérer pour la manifestation de la vérité.

L'enquête judiciaire en question porte sur les conditions d'obtention en 2010 de deux terminaux à conteneurs par le groupe Bolloré à Lomé (Togo) et à Conakry (Guinée), selon les détails publiés par Le Monde. Il serait reproché à Vincent Bolloré d'avoir utilisé sa filiale de communication Havas pour faciliter « l'arrivée au pouvoir de dirigeants africains » via des missions de conseil et de communication sous-facturées et d'obtenir en contrepartie des concessions portuaires et des terminaux à conteneurs.

Dans un communiqué dont copie a été adressée à Togo Breaking News, le Groupe Bolloré a reconnu qu'une de ses filiales est l'objet d'une enquête relative à des facturations de prestations de communication en Guinée et au Togo portant sur

les années 2009 et 2010. L'affaire fait suite à une plainte d'un de ses anciens collaborateurs condamné pour détournement d'actifs à 3 ans et 9 mois d'emprisonnement ferme et environ 10 millions d'euros de dommages et intérêts.

{loadmoduleid 210}

Par la même occasion, le groupe dément « formellement que sa filiale de l'époque SDV Afrique ait commis des irrégularités ».

« Les prestations relatives à ces facturations ont été réalisées en toute transparence. L'audition de ses dirigeants permettra d'éclairer utilement la justice sur ces questions qui ont fait l'objet d'une expertise indépendante qui a conclu à la parfaite régularité des opérations », lit-on dans la note.

Un lien... dénué de tout fondement économique

Les dirigeants de cette entreprise rappellent que Havas apporte son expertise en communication à des campagnes politiques depuis plus de d'un demi-siècle dans des conditions de transparences irréprochables. Ils ajoutent que la partie transport du groupe a investi en Afrique bien longtemps avant la prise d'Havas.

« Face à une concurrence forte, c'est l'expertise reconnue du groupe, ses capacités financières, son réseau industriel, son expertise portuaire depuis plus de 30 ans, les investissements qu'il réalise sur le continent africain (plus de 2 milliards d'euros sur les 8 dernières années dont 360 millions pour la seule année 2017) qui lui permettent de se voir attribuer des concessions portuaires », écrit le Groupe Bolloré.

Le groupe précise que les concessions obtenues au Togo l'ont été en 2001, bien avant l'entrée du groupe dans Havas et en

Guinée, en 2011, à la suite de la défaillance du n°1
défaillance constatée avant l'élection du Président.

Pour finir, les dirigeants de Bolloré affirment que le lien
qui tente d'être fait entre l'obtention de ces concessions et
les opérations de communication est dénué de tout fondement
économique et révèle une méconnaissance lourde de ce secteur
industriel. Toutefois, ils se disent heureux de coopérer avec
la justice pour rétablir la réalité des faits.